



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Membres en exercice : 26  
Présents : 21  
Absents Excusés Représentés : 5  
Absents excusés : /  
Absents : /

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

M. Mmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLET – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Maryline MARLIÈRE – Christian LANGEJIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ – Aurélie PETIT – Angélique DHINNIN .

Étaient absents excusés représentés : Mmes Mrs David MORTREUX représenté par Angélique DHINNIN – Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Marie-Louise LEMAIRE représentée par Pascaline VITELLARO – Clémence BARBIER représentée par Geneviève LECLERCQ – Gaëtan GRARD représenté par Salvatore BELLU.

Étaient absents : /

Étaient absents : /

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire  
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1<sup>ère</sup> Adjointe

#### 2022-10-16 - Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23.2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

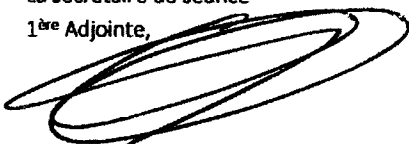
Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter au maximum 12 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité constaté chaque année au sein du service technique. La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Adopté l'unanimité.

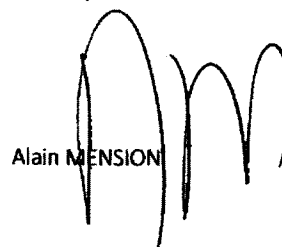
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance  
1<sup>ère</sup> Adjointe,



Karine SKOTAREK

Le Maire,



Alain MENSION



Envoyé en préfecture le 04 novembre 2022  
Reçu en préfecture le 04 novembre 2022  
Identifiant de transmission : 059215904897-20221104-202211043-DE  
Publié sur le site Internet le 04 novembre 2022